

ACTION 4 - PERENNISER ET RECONQUERRER DES SURFACES FAVORABLES EN MAITRISE D'USAGE

OBJECTIF DE L'ACTION

Préserver et augmenter les surfaces favorables au râle.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'ACTION

Sécuriser davantage de surfaces favorables à l'espèce (protection forte et acquisition).

Maintenir voire augmenter les surfaces d'habitats gérés de manière adapté au besoin du râle et du cortège prairial associé.

CONTEXTE ET ENJEUX

Le râle a disparu de nombreux territoires sur lequel il était historiquement présent. Les projets d'aménagement du territoire et la perte des zones humides participent à la disparition de ces zones qui sont pourtant des habitats favorables pour la réinstallation de l'espèce. Des aménagements d'infrastructures linéaires (autoroute, train...) ont déjà impacté des sites en considérant que l'enjeu était faible dans les études d'impact. Toutefois, la protection des individus et nichées et l'amélioration de l'état de conservation de l'espèce en France passeront nécessairement par une préservation des surfaces déjà favorables et à moyen terme d'une augmentation des surfaces potentiellement propices au râle.

Les surfaces acquises et gérées favorablement à l'espèce ont été une priorité lors du précédent PNA car les retards de fauche des MAEC mis en œuvre dans le cadre de la précédente programmation n'étaient pas suffisants pour répondre aux besoins du râle. L'enjeu réside dans la pérennisation des surfaces déjà acquises voire dans leur augmentation. Il a toutefois été constaté que la simple maîtrise foncière ne permet pas nécessairement de répondre à l'objectif ciblé et donc qu'une meilleure maîtrise d'usage doit être également recherchée.

L'un des éléments qui a été négligé depuis de nombreuses années est la préservation d'habitats favorables à l'espèce à son retour d'Afrique. L'effort de conservation s'est fixé principalement sur les zones utilisées en seconde période ou en report. L'Écosse et l'Irlande travaillent depuis plusieurs années sur ce sujet pour favoriser l'installation de l'espèce avec des résultats intéressants. Cette dimension a été peu évoquée et encore moins mise en œuvre en France. L'utilisation de l'espace et du type d'habitat optimal en fonction de la période pourra être étudiée afin de mieux appréhender la gestion à mettre en œuvre. La maîtrise foncière et d'usage sera recherchée sur les zones favorables ou potentiellement favorables.

La SNAP portée par l'État doit permettre d'atteindre 10% du territoire en protection forte d'ici 2030. Le râle fait partie des espèces menacées qui pourrait bénéficier d'une reconnaissance de surfaces sous ce statut. Il est à noter que la diminution des surfaces de prairies et des zones humides se poursuit et que la sécurisation foncière ou réglementaire peut permettre de réduire ce phénomène.

ACQUIS DES PROGRAMMES PRÉCÉDENTS

Lors des précédents LIFE, de nombreux hectares ont été acquis pour préserver les milieux – Acquisitions faites principalement sur 3 sites : 27 ha spécifique râle + 384 ha autres (life milieux...)

en Vallée de l'Oise – 430 ha en Basses Vallées Angevines – 8 ha en Vallée de la Charente. Des plans de gestion ont été rédigés sur les deux premiers territoires. Des acquisitions complémentaires ont été faites depuis via divers projets (mesures compensatoires, acquisition CEN, LPO...). Pour la majorité, elles ont fait l'objet d'une mise en gestion auprès d'agriculteurs et d'agricultrices via des baux ruraux à clause environnementale.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Différents niveaux d'actions, pouvant être mobilisées en fonction des territoires et des circonstances pour maintenir voire augmenter la surface favorable à l'espèce et permettre une (re)colonisation, ont été identifiés:

- **la maîtrise foncière** : la poursuite des acquisitions foncières sur les territoires à fort enjeu pourra passer par une définition des zones d'acquisition prioritaire, notamment sur les zones de première installation (à l'arrivée), délaissées au profit des habitats de report ou favorables pour la seconde nichée, et des moyens pour y parvenir : préemptions ENS, reconversion des milieux (cultures, peupleraies, ...) en prairies. Toutefois, celle-ci doit être travaillée avec la nécessité d'y inclure un outil de maîtrise d'usage adapté indispensable pour rendre ces surfaces favorables pour la reproduction de l'espèce et/ou le cortège d'espèces associées aux milieux prairiaux.
- **la maîtrise d'usage** : elle est indispensable pour mieux maîtriser la gestion qui en découle avec notamment un travail pour définir un cahier des charges environnemental SAFER et CDOA, structurer et rendre l'outil ORE opérationnel pour le rôle. Le BRE a été un outil très mobilisé sur les parcelles acquises mais qui montre ses limites (sur la base des discussions avec l'agriculteur, la durée et modification dans le temps...). Il serait donc important d'apporter des clarifications sur les éléments à faire valoir sur cet outil pour le rendre plus opérationnel sur l'enjeu rôle et son cortège prairial. Un des autres outils mobilisés est le prêt à usage, qui est plus sécurisant pour le propriétaire foncier. Il est donc proposé de réaliser un document synthétisant tous les outils disponibles avec l'intérêt, les inconvénients et la mise en œuvre pour que chaque propriétaire foncier puisse mobiliser le meilleur outil en fonction des enjeux de son territoire. Il est proposé également d'élargir la mise en œuvre d'une gestion adaptée pour inclure davantage les zones d'accueil au retour d'Afrique pour maximiser les surfaces disponibles et favorables pour l'espèce. Un report d'usage sur ces parcelles fauchées très précocement en saison (avril-début mai) à fin juin serait très bénéfique pour le rôle.
- **Le renouvellement des agriculteurs et agricultrices** (notamment les éleveurs pour le cas du rôle) est un enjeu fort. Le manque de nouveaux installés fait craindre une intensification de l'agriculture et des agrandissements surfaciques des exploitations. Des réseaux d'aide à l'installation d'agriculteurs et agricultrices soucieux des enjeux biodiversité sont présents sur le territoire, comme Paysans de Nature ou Terre de Liens. L'appui ou l'accompagnement de réseaux doit être encouragé, car ils promeuvent une gestion extensive et respectueuse de la nature.
- **L'installation d'éleveurs pour favoriser le pâturage direct** qui évite la destruction des individus (pas forcément des nids suivant la période et le chargement) contrairement à la fauche, doit être favorisée.
- **Identifier et soutenir la création d'aires protégées** en faveur du Rôle des genêts (Natura 2000, APPB, réserves naturelles...). La SNAP est l'un des leviers. Des propositions pourront être faites afin d'alimenter la stratégie nationale, de sites pertinents à accompagner pour une reconnaissance vers un statut de protection forte.

Il doit être également réalisé :

- une **veille des documents d'urbanisme** sur les zones à enjeux pour s'assurer de la préservation des surfaces et éviter des déclassements, notamment lors des renouvellements de PLU, des études de zones humides...
- des **retours d'expériences sur les différents outils** cités pour retransmettre les informations au réseau, et permettre si besoin de les retravailler pour les rendre plus opérants ou adaptés à l'enjeu rôle : réalisation et mise à disposition de fiches techniques sur la gestion de prairies ou d'autres milieux et sur la restauration de parcelles en faveur du rôle.

- la réalisation dans chaque région d'une **rencontre des acteurs clés de l'acquisition** pour définir une stratégie et les sensibiliser aux enjeux, afin de faciliter la mise en œuvre de cette action.

Il est primordial d'éviter toute compensation car cette espèce est très menacée sur le territoire. Des demandes de dérogation ont surtout eu lieu sur des zones où l'espèce est absente depuis plusieurs années et ciblent ainsi la destruction d'habitats potentiellement favorables. La notion de reconquête doit être mise en avant et un suivi de ces dossiers de compensation devra être réalisé pour s'assurer de la proportionnalité du projet par rapport aux enjeux liés à l'espèce. Toutefois la **définition des éléments nécessaires à la prise en compte du rôle** dans ce type de dossier doit être rédigée pour être mise à disposition du réseau, du CNPN et des acteurs des territoires.

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Toute la France sur les zones accueillant ou ayant accueilli du rôle ou présentant des habitats favorables (lien cortège d'espèces prairiales).

INDICATEURS DE SUIVIS ET DE RÉALISATION

Surface acquise au titre des enjeux Rôle des genêts.

Surface en maîtrise d'usage favorable au Rôle.

Surface de périmètres règlementaire

Nombre d'avis donnés sur des projets ou de documents de planification prenant en compte le Rôle des genêts

LIVRABLES ATTENDUS

Cahier des charges enjeu rôle pour les SAFER et CDOA, mesures compensatoires. Document synthétisant tous les outils disponibles et leur intérêt

Cartographie des zones prioritaires pour l'acquisition - Fiches techniques, modèles de document type de BRE/ORE favorable au rôle et à l'avifaune

Recueil de retours d'expérience sur gestion d'usage et restauration. Modèle de courrier d'information aux collectivités sur les enjeux rôle dans leur territoire.

ACTEURS ET ORGANISMES MOBILISABLES

Opérateurs : structure animatrice nationale et régionale, associations de protection de la nature (APN), communes, collectivités, Parcs naturels, Conservatoires d'Espaces Naturels, réserves, établissements publics, fondations...

BUDGET ESTIMATIF ET SOURCES DE FINANCEMENTS MOBILISABLES

Rédaction des cahiers des charges et documents-types, veille compensation. Bilan des retours d'expériences et bilan des acquisitions/gestions : inclus dans l'animation nationale et régionale.

Définition des zones prioritaires par région : 20 000 €/région financement par la DREAL, Agences de l'eau, LIFE...

Recherche de parcelles à acheter, aide à l'installation d'agriculteurs engagés : budget à déterminer suivant les zones définies : fonds mobilisable via des LIFE, appel à projets, fondations, collectivités, fonds ENS, DREAL.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Cartographie et rédaction des cahiers des charges, documents type : 2024-2026

Acquisition et maîtrise d'usage – veille - recueil de retours d'expériences : 2024-2033

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES
